



DECLARATION LIMINAIRE AU CTL DU 8 JANVIER 2021

Monsieur le président

L'année 2021 commence comme elle s'est achevée. L'épidémie de COVID 19 n'a pas été circonscrite, et l'état loin de tirer les leçons de l'année écoulée continue son travail de démantèlement du service public. 3400 lits avaient été fermés en 2019, 4000 en 2018, en 2020 les fermetures de lits d'hôpitaux ont continué malgré la pandémie. En 15 ans 69000 lits ont été fermés, et 40 % des maternités ont disparu durant la même période selon le journal Le Monde.

Les suppressions d'emplois dans la fonction publique ne sont donc pas une spécificité de la DGFIP mais le fruit d'une politique globale. Les effets néfastes des fermetures de lits d'hôpitaux ont été révélés au grand jour avec la crise du COVID 19.

De son côté la DGFIP continue de supprimer des emplois. 1800 emplois en 2021.

De 141 000 agents en 2002 pour la DGI et la CP réunies, la DGFIP ne comptera plus fin 2021 que 96 000 agents soit une baisse de 32 % de ses effectifs. Au rythme actuel des suppressions d'emplois, à la fin de la décennie, la DGFIP comptera moins d'agents que l'ancienne DGI au début des années 2000.

Le dogme de la sanctuarisation du contrôle fiscal n'est plus de mise. L'année dernière déjà, vous nous annonciez la suppression de deux postes de vérificateur, à Bordeaux et à La Rochelle. Cette année, « les heureux gagnants » sont Limoges et Bayonne. A qui le tour l'an prochain ?

La saignée de la DGFIP, a eu des conséquences en terme de résultats du contrôle fiscal. En 2001, première année de fonctionnement de la DIRCOFI SUD OUEST, le montant des droits nets s'élevait à 147 698 000 euros. Corrigé de l'inflation, ce montant en euros constants est de 189 millions d'euros en 2019 contre 128 millions d'euros pour les résultats financiers 2019 soit une baisse de 33 %.

Cette chute des résultats financiers est encore plus brutale au niveau national. En 2001, le montant des droits nets rappelés pour les seules directions spécialisées (DIRCOFIS, DVNI, DNVSF et DNEF) s'élevait à 6 768 941 129 € soit corrigé de l'inflation, environ 8,7 milliards d'euros (en euros constants). En 2019, le montant des droits nets rappelés pour l'ensemble des directions, DRFIP et DDFIP comprises, s'élève à seulement 5,87 milliards d'euros (Source PLF 2021) soit une diminution de 33 %, et encore ce chiffre ne tient pas compte des résultats des anciennes DSF en 2001.

Plus éloquent encore est la diminution du nombre de contrôles sur place. Le nombre de vérifications de comptabilité était de 47 408 en 2010, il n'est plus que 37 761 en 2019 , soit une diminution de 21 %.

Entre le discours sur la nécessité de la lutte contre la fraude fiscale et la réalité du terrain, ce n'est plus un fossé mais un canyon qui se creuse chaque jour.

Non seulement la DGFIP voit année après année ses moyens matériels diminuer, mais les textes législatifs adoptés les uns après les autres entravent l'action des agents. La garantie fiscale en est le plus parfait exemple. Elle transforme désormais les contrôles sur place en véritable parcours du combattant.

Il y a cinq ans, devant cette même instance, la CGT alertait le CTL sur les dangers de la baisse constante des effectifs face à la lutte attendue contre la fraude fiscale et l'ampleur de la corruption internationale dévoilée par un rapport de l'OCDE de 2014. Non seulement ces inquiétudes sont encore d'actualité, mais de plus, les chiffres nous donnent raison.